

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 AVRIL 2010

Noms	Fonction	Présents	Absents	Procurations
Mme Patricia ROSA	Maire	X		
M. Willy EGARD	1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
M. Yvon GUERRIER	3 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
M. Gwénaél RUAU	4 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal		x	H. ROUX
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale	X		
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale	X		
Mme Nadine CLERC	Conseillère Municipale	X		
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal	X		
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal		X	P. EFFRANCEY
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal		X	Y. GUERRIER
Mme Aline LESENEY	Conseillère Municipale		X	W. EGARD
Mme Marlène MANGIN	Conseillère Municipale		X	L. BOURSE
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale	X		
Mme Hélène ROUX	Conseillère Municipale	X		
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale	X		
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal		X	

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 16

Madame Christiane SIFFOINTE a été élue secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

Tarifs évènements Office de Tourisme été 2010

Tarifs partenariats évènements Office de Tourisme été 2010

Reversement participation sur inscription à la course "JPP 9 DE CŒUR" à l'association "9 DE CŒUR"

Création d'une école de musique municipale

Renouvellement convention Commune/CDG 74 pour l'adhésion de la commune au service prévention du CDG 74

Renouvellement convention Commune/CDG 74 pour l'adhésion de la commune au service médecine de prévention du CDG 74

Indemnisation des stagiaires en formation professionnelle

Modification de poste

D.I.A.

Autorisation donnée au Maire pour le dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour la construction d'un abri de stockage pour la Soremac  
Seleq 74 programme 2010 opération place des Aravis  
Opération CD6 entrée Arâches Chef Lieu  
Demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police - programme 2010 arrêt de bus "Le Lay"  
Demande de subvention pour le patrimoine, les monuments historiques et les chapelles - restauration de l'orgue  
Autorisation donnée au Maire de signer le marché de travaux divers d'entretien de la voirie communale  
Questions diverses

\*\*\*\*\*

### Tarifs évènements Office de Tourisme été 2010

Le Conseil Municipal fixe les tarifs concernant les différents évènements organisés par l'Office de Tourisme au cours de l'été 2010, selon le détail ci-dessous :

Evènement	Tarif
<b>LA CAVALCIME</b>	
Inscription avec repas du samedi soir, petit déjeuner, pique nique le dimanche midi	60.00 €
Inscription le dimanche uniquement avec pique nique le midi	25.00 €
Repas accompagnateur adulte	15.00 €
Repas accompagnateur enfant	8.00 €
<b>LES CHŒURS DE FRANCE</b>	
Concert tarif unique	12.00 €
<b>LA RANDOTICIME</b>	
Inscription adulte licencié FFCO ou étudiant FFSU	8.00 €
Inscription adulte non-licencié	11.00 €
Inscription enfant licencié	5.00 €
Inscription enfant non-licencié	8.00 €
Inscription Famille (mini 3 personnes sur le même circuit)	23.00 € + 3 €/personne au-delà de 4

Monsieur Philippe POETTOZ, Directeur de l'Office de Tourisme, informe l'assemblée que la Cavalcime cet été est programmée début juillet.

### Tarifs partenariats évènements Office de Tourisme été 2010

Dans le cadre des évènements de l'été organisés par l'Office de Tourisme, le Conseil Municipal fixe les tarifs de partenariats pour chacun d'eux :

Type de partenariat	Prestations
<b>LA JPP - 9 DE CŒUR</b>	
<b>Prestige : 5 000 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Présence de votre logo sur les supports de communications suivants : Voitures suiveuses - Affiches - flyers - dossiers de presse - brochures de l'épreuve - bulletins d'inscription - T.Shirt bénévoles et panneau de remerciements - site internet,</li> <li>* Photo avec Jean Pierre PAPIN et VIP présents,</li> <li>* Banderoles ou oriflammes sur site de départ et d'arrivée + ravitaillements,</li> <li>* Visibilité sur les animations,</li> <li>* Annonce de votre marque par le speaker tout le week-end,</li> <li>* 10 Bulletins d'inscriptions offerts,</li> <li>* 3 invitations au repas VIP ou de gala.</li> </ul> <p>Un accueil privilégié à "l'Espace Partenaire".</p>
<b>Olympique de Marseille : 3 000 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Présence de votre logo sur les supports de communications suivants : Affiches - flyers - dossiers de presse - brochures de l'épreuve - bulletins d'inscription - T.Shirt bénévoles et panneau de remerciements - site internet,</li> <li>* banderoles ou oriflammes sur site de départ et d'arrivée + ravitaillements</li> <li>* Visibilité sur les animations,</li> <li>* Annonce de votre marque par le speaker tout le week-end,</li> <li>* 10 Bulletins d'inscriptions offerts,</li> <li>* 3 invitations au repas VIP ou de gala.</li> </ul> <p>Un accueil privilégié à "l'Espace Partenaire".</p>
<b>Milan AC : 1 500 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Présence de votre logo sur les supports de communications suivants : Affiches - flyers - dossiers de presse - brochures de l'épreuve - T.Shirt bénévoles et panneau de remerciements,</li> <li>* banderoles ou oriflammes sur site de départ et d'arrivée,</li> <li>* Visibilité sur les animations,</li> <li>* Annonce de votre marque par le speaker tout le week-end,</li> <li>* 5 Bulletins d'inscriptions offerts,</li> <li>* 2 invitations au repas VIP ou de gala.</li> </ul> <p>Un accueil privilégié à "l'Espace Partenaire".</p>
<b>Parrainage : 500 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Présence de votre logo sur les supports de communications suivants : Affiches - Flyers - T.Shirts bénévoles et panneau de remerciements.</li> </ul>
<b>LA VTTTICIME</b>	
<b>Ambassadeur : 2 500 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Présence de votre logo sur tous les supports de communications (affiches, flyers, dossier de presse, road book),</li> <li>* banderoles ou oriflammes sur site</li> <li>* Visibilité sur les animations,</li> <li>* Annonce de votre marque par le speaker tout le week-end.</li> <li>* Bulletins d'inscriptions offerts</li> </ul> <p>Un accueil privilégié à "l'Espace Partenaire".</p>

<b>L'événement de votre choix : 1 500 €</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Présence de votre logo sur tous les supports de communications (affiches, flyers, dossier de presse, road book)</li><li>* Banderoles ou oriflammes sur site</li><li>* Visibilité sur les animations</li><li>* Annonce de votre marque par le speaker tout le week-end</li><li>* Bulletins d'inscriptions offerts</li></ul> Un accueil privilégié à "l'Espace Partenaire".
<b>Supporter : 500 €</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Présence de votre logo sur les supports de communications (affiches, flyers)</li><li>* Banderoles ou oriflammes sur site</li></ul>

### **Reversement participation sur inscription à la course "JPP 9 DE CŒUR" à l'association "9 DE CŒUR"**

Monsieur Gwénaél RUAU, Adjoint au Maire indique qu'il convient de compléter la délibération du Conseil Municipal prise en séance du 15 décembre 2009 pour les tarifs de la cyclo sportive "JPP 9 DE CŒUR" devant se dérouler le 12 juin prochain. Une somme de 2 € pour chaque inscription à cette course sera reversée à l'association "9 DE CŒUR" domiciliée 20-24 avenue Canteranne - 33608 PESSAC Cedex.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce reversement.

### **Création d'une école de musique municipale**

Madame Christiane MORET, Adjointe au Maire dresse un bref historique de l'école de musique. Cette dernière, depuis sa création, est gérée sous forme associative par l'Harmonie Municipale. Une subvention municipale est destinée à payer le salaire des professeurs et l'entretien du matériel de musique. Dans le contexte d'une future intercommunalité, il serait préférable que le poste de direction soit communal afin de faciliter la mise à disposition de personnel.

Madame le Maire évoque la volonté communale de favoriser l'accès à l'école de musique à tous les enfants permettant ainsi de les "ouvrir" à autre chose que le sport.

Madame Laurence BOURSE regrette, en tant que responsable de la commission éducation-jeunesse de ne pas avoir été associée au travail de la commission qui a réfléchi sur la création de l'école de musique municipale. Elle déplore par ailleurs que cette commission ne présente pas un comparatif avantages/inconvénients

Elle pense qu'il vaudrait mieux engager un professeur plutôt qu'un directeur et fonctionner selon le schéma de l'école de danse de Madame Annie MORET. Monsieur EGARD précise que la musique est une activité qui doit être accessible à tous les enfants de la commune, ce qui n'est pas le cas de l'école de danse.

Madame Laurence CHEMIN précise que l'école de danse ne pourrait perdurer sans l'aide apportée par la Commune. Par ailleurs, elle informe l'assemblée que le Conseil Général à qui le projet d'école de musique a été évoqué, félicite la commune pour son orientation.

Mme Laurence BOURSE demande pourquoi ne pas recruter un directeur assisté de professeurs de différentes disciplines artistiques pour diriger une structure pluridisciplinaire.

Mme Christiane MORET répond qu'une telle formule pourrait être envisagée dès lors que des associations se soient investies dans différentes disciplines artistiques, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il incombera à l'Harmonie et à la Chorale de rechercher leur propre dirigeant dans le cas où le directeur recruté pour l'école de musique ne puisse ou ne veuille pas assumer ces fonctions qui l'ont été jusqu'à présent par Jean-Marc Chappaz, bénévolement. Madame Hélène ROUX propose d'inclure ces missions dans la fiche de poste du Directeur car il n'a pas à intervenir bénévolement pour ces associations.

Pour Monsieur Willy EGARD, il y a deux problèmes distincts : d'un côté l'école de musique, de l'autre les associations Harmonie et Chorale.

Madame Laurence CHEMIN répond à l'interrogation de Madame Laurence BOURSE sur un réel projet pédagogique en précisant que le dossier démarre sur de nouvelles bases, qu'un projet à long et moyen terme sera effectivement mis en place et que le directeur devra en être la force de proposition.

Le Conseil Municipal par :

- 10 voix pour
- 6 abstentions

donne son accord pour la création d'une école de musique municipale, dirigée par un Directeur-professeur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Par ailleurs Monsieur Willy EGARD interpelle Madame Laurence BOURSE sur la conception de l'opposition en matière de service public. Il lui semble que pour chaque service géré par la Commune (restaurant scolaire par exemple) la réponse donnée est la privatisation. Il attire l'attention sur le fait que la Municipalité s'est toujours attachée dans ses réflexions à l'intérêt de l'enfant avant toute autre considération.

Madame Hélène ROUX fait remarquer qu'il n'y a pas que du mauvais dans les structures privées en citant l'exemple d'une société de restauration privée installée dans la vallée qui s'inscrit dans une démarche de développement durable (produits BIO, personnel recruté sur place, etc.)

### **Renouvellement convention Commune/CDG 74 pour l'adhésion de la commune au service prévention du CDG 74**

La convention signée entre la Commune et le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (C.D.G.) étant arrivée à terme, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement de cette dernière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de 3 ans.

Les missions confiées au C.D.G. sont les suivantes :

- Inspection-conseil en hygiène et sécurité ne se substituant pas aux obligations de contrôle par des organismes spécialisés. Il s'agit de prévention des risques professionnels, des accidents de service et des maladies professionnelles.
- Accompagnement et formation des agents ACO de la collectivité chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Les conditions financières 2010 sont les suivantes :

Contribution forfaitaire annuelle de 1 040 €.

Visite d'inspection : 440 €

Coût de formation des ACO : 55 € par jour et par agent.

### **Renouvellement convention Commune/CDG 74 pour l'adhésion de la commune au service médecine de prévention du CDG 74**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention signée entre la Commune et le C.D.G. 74 arrivée à terme, pour une durée de trois ans.

Ce service de médecine de prévention assume les missions suivantes :

- Surveillance médicale des agents
- Conseil en aménagement de postes de travail
- Participation aux actions sur le milieu professionnel.

Le coût est un pourcentage de la masse salariale (0.36 % pour 2010).

### **Indemnisation des stagiaires en formation professionnelle**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Madame Laurence CHEMIN, Responsable de la commission ressources humaines, concernant l'indemnisation des stagiaires à la Mairie.

Cette indemnisation est soumise à conditions :

- Stages avec convention d'une durée de 4 semaines à temps plein, minimum,
- Etudiants en formation tous niveaux d'études
- Sont exclus de ces dispositions les stages d'observation, de courte durée, l'apprentissage ainsi que la formation continue

Le montant de l'indemnisation peut varier en fonction de la qualité du travail réalisé et du comportement du stagiaire, sur avis du maître de stage.

### **Modification de poste**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à l'Office de Tourisme sera transformé en un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 25/35<sup>ème</sup>.

### **D.I.A.**

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par lui en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 28 janvier 2009 devenue exécutoire le 2 février 2009.

Après examen des déclarations, Madame le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

Décision n°	Biens en vente
2010-16	Chalet de 45.94 m <sup>2</sup> - Les Carroz
2010-17	Chalet de 50 m <sup>2</sup> - Les Carroz
2010-18	Maison d'un appartement sur 2 niveaux - Les Carroz
2010-19	Chalet (R + 2) sur 1678 m <sup>2</sup> de terrain - Arâches la Frasse

Le Conseil Municipal en prend acte.

Madame Michèle RONCHIETTO, responsable de la commission urbanisme rappelle que la délégation du Conseil Municipal donnée au Maire est limitée à toute transaction ne dépassant pas 500 000 €. Elle soumet donc à l'assemblée une déclaration d'intention d'aliéner portant sur le bien suivant, dont le montant est supérieur à cette somme :

Décision n°	Biens en vente
2010-15	Chalet sur 3 niveaux (1 appartement) + mazot + four extérieur Les Carroz

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer à exercer son droit de préemption sur ce bien.

### **Autorisation donnée au Maire pour le dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour la construction d'un abri de stockage pour la Soremac**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable au nom de la Commune pour la construction d'un local de stockage de matériel sur une parcelle communale cadastrée section B n° 15, lieudit "Plein Soleil". Cet abri de 15 m<sup>2</sup> environ sera réalisé en bois, à clairevoie avec une toiture gris foncé.

### **Seleq 74 programme 2010 opération place des Aravis**

Le Commune d'Arâches-La Frasse souhaite réaliser des travaux de renforcement électrique ainsi qu'une mise en souterrain des réseaux France Télécom et d'éclairage public, avec le concours du Seleq 74. Dans cette opération s'inscrit également la fin des travaux de la route de Flaine, c'est-à-dire la portion de route entre la place des Aravis et le chemin du Bry (en aérien actuellement) resté en attente, jusqu'à ce jour, de la définition du projet de la traversée des Carroz.

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement suivant :

- Montant global des travaux estimé à la somme de 203 884.00 €
- Participation financière communale de 98 791.00 € réglée par emprunts (20 ans) à partir de janvier 2012.
- Frais généraux s'élevant à 6 117.00 €

### **Opération CD6 entrée Arâches Chef Lieu**

Dans le cadre du programme 2010, la Commune d'Arâches-La Frasse réalisera avec le Seleq 74, les travaux de mise en souterrain des réseaux d'éclairage public et de France Télécom entre le cimetière d'Arâches et Arâches Chef-lieu. Un complément d'éclairage public sera fait entre l'entrée de l'agglomération d'Arâches et le ralentisseur sur le CD 6 en direction du cimetière.

Le montant global des travaux est estimé à 31 068.00 €

La Commune participera à hauteur de 19 133.00 € et assumera les frais généraux s'élevant à la somme de 932.00 €.

Le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et s'engage à régler ces sommes sur les fonds propres de la Commune.

### **Demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police - programme 2010 arrêt de bus "Le Lay"**

Depuis plusieurs années, la commission éducation-jeunesse s'était engagée à sécuriser les abris de transports scolaires des Places d'En Bas et du Lay. Les solutions techniques ont été trouvées et l'arrêt des Places d'En Bas a été réalisé et subventionné dans le cadre des amendes de police.

Monsieur Daniel ALLAMAND, Directeur des services techniques, précise que l'entreprise va reprendre les enrobés réalisés. En automne 2009, ces derniers n'ont pas été réceptionnés par la Commune, car ils se sont détériorés pendant la période de garantie.

Le Maire présente à l'assemblée un nouveau dossier de demande de subvention pour l'arrêt du Lay. Ce dernier sera placé en dehors de l'emprise du CD 106 avec un cheminement piéton sécurisé par un muret "montagne" et un accotement qui reliera le nouvel abri bus implanté sur le parking du RIS.

Le Conseil Municipal accepte de solliciter une subvention pour ces travaux dans le cadre du produit des amendes de police.

### **Demande de subvention pour le patrimoine, les monuments historiques et les chapelles - restauration de l'orgue**

L'orgue de la Frasse, de grande qualité, nécessite des travaux de restauration. Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire accepte de faire réaliser ces travaux et sollicite, dans le cadre du programme 2010, une subvention au titre du patrimoine, des monuments historiques et chapelles.

### **Autorisation donnée au Maire de signer le marché de travaux divers d'entretien de la voirie communale**

Les travaux divers d'entretien de la voirie communale font l'objet d'une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bons de commande (article 77 du Code des Marchés Publics).

Après consultation, 5 offres ont été reçues en Mairie et analysées par la C.A.O. (commission d'appel d'offres) réunie le 13 avril 2010 selon les critères pondérés comme suit :

- Prix : 70 %
- Délai d'intervention : 30 %.

La méthode d'analyse retenue a été d'appliquer les prix mentionnés sur les bordereaux de prix unitaires remis par les entreprises à trois chantiers. Le cumul des trois a été pris en compte pour le critère prix.

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire, le Conseil Municipal a retenu l'offre de l'entreprise Benedetti, domiciliée Villa Corin - 620 avenue du Mont-Blanc à Passy comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Ce marché, comportant un minimum de 10 000 € et un maximum de 90 000 € H.T. par an, sera conclu pour une durée de deux ans à compter de sa date de signature.

### **Questions diverses**

Sans objet.